



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 19 JUIN 2015

Convocation : 15 juin 15
Affichage : 15 juin 15
Nombre des membres afférents
au conseil municipal : 10
En exercice : 10
Qui ont pris part aux
délibérations : 8

L'an deux mil quinze, le dix neuf du mois de juin à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Dominique POMMAT.

Présents : Mmes Hélène HOURLIER et Noëlle DOMENECH. MM. Dominique POMMAT, Hervé MARAIS, Jacques MONNET, Mathieu CARIN, Alexandre PASCAL-GIROUD et Jean-François POITOU. Absents : Mme Florence CAILLET et Aurélien DELBOULLE.

Mme Hélène HOURLIER a été nommée secrétaire de séance

1. Projet nouveaux logements Chef-Lieu.

Après la présentation du compte-rendu de la réunion publique du 17 juin dernier par Monsieur le Maire et après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander le concours de l'OPAC pour la réalisation d'une opération de construction de 3 logements à l'emplacement de la Maison dite "FUGIER". Le Conseil Municipal décide de céder gratuitement à l'OPAC les tenements prévus pour la réalisation de cette opération et précise que la participation financière de la commune se limitera à cette cession gratuite.

2. Emplois saisonniers.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, pour la période estivale 2015, de faire appel d'une part, - à 2 personnes, dans des fonctions d'agent d'entretien, pour une durée de 17.50 h par semaine du 15 juillet au 14 août 2015 pour l'un et du 1^{er} au 14 août 2015 pour l'autre ; - d'autre part, à 2 personnes, dans des fonctions d'agents de sondage afin de réaliser une étude de marché pour la création d'une boutique de produits locaux, (auprès des personnes présentes le week-end aux abords du lac) les week-ends du 11 juillet au 23 août 2015.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve et autorise l'ouverture des postes et charge Monsieur le Maire de procéder au recrutement.

3. Subvention à l'association TOVELIA de LA THUILE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, alloue une subvention de 1000€ à une nouvelle association de LA THUILE, TOVELIA, qui a pour objectif l'organisation d'animations en lien avec la culture, la nature, l'enfance...

4. Demande de subvention à l'Agence de l'eau : "acquisition de zones humides à Nécuidet".

Le Conseil Municipal à l'unanimité sollicite une subvention auprès de l'Agence de l'Eau dans le cadre des échanges de terrains au marais de Nécuidet.

5. Choix du fournisseur pour la cantine.

En mai, le Conseil Municipal avait décidé d'adhérer au nouveau groupement de commande entre le SICSAL et les communes de BARBY, CURIENNE et THOIRY. Le fournisseur retenu après la passation de l'appel d'offre est SHCB (38) qui travaille en liaison chaude. Le conseil considère qu'un fournisseur industriel basé à St QUENTIN FALLAVIER (avec une cuisine relais à AIX) ne peut pas cuisiner le matin même et livrer jusqu'à LA THUILE de manière satisfaisante. Une consultation ayant été préalablement

faite auprès de Verrine 73 à CHALLES-LES-EAUX (fournisseur de PUYGROS), l'avis des parents ayant été unanime en faveur de ce fournisseur, le Conseil Municipal décide finalement de ne pas passer par le groupement et décide de contracter avec l'entreprise Verrine 73 à compter de septembre 2015. Le cout du repas pour la mairie passe de 3.66€ à 5.85€, le repas sera vendu 5€ aux familles, la commune prendra à sa charge la différence.

6. Délégation du maire à un adjoint pour signer les actes authentiques passés en la forme administrative au nom et pour le compte de la Commune.

Dans la cadre de la passation d'un acte authentique en la forme administrative (cession d'une parcelle de terrain à Morion via la SAS73, sans passer par un notaire), le Conseil désigne Monsieur Hervé MARAIS, 1^{er} Adjoint au Maire, pour signer l'acte au nom et pour le compte de la commune (la commune étant venderesse, Le Maire ne peut-être vendeur et signataire).

7. Poste d'adjoint d'animation.

Un poste de vacataire a été créé en 2014, principalement pour la mise en place des nouveaux rythmes scolaires (TAP). En raison de l'évolution des effectifs scolaires (de 14 à 18 pour 2015) et de l'accroissement des besoins de la mairie (dossier d'accessibilité des bâtiments publics, site internet...) il s'avère nécessaire de maintenir ce poste. Le besoin étant identifié pour les 2 ans à venir, le Conseil Municipal décide de fermer le poste de vacataire (poste payé à l'heure réellement effectuée sans minimum garantie) pour le remplacer par une poste d'adjoint d'animation sur la base d'un temps non complet (12 heures/semaine, sur 2 ans).

8. Questions diverses. (reconstruction du ponton des copropriétaires du lac, Schéma de mutualisation Chambéry Métropole, accessibilité des bâtiments publics, ...).

Monsieur le Maire explique que le ponton d'amarrage des barques des copropriétaires du lac va être reconstruit (9 anneaux) du coté de l'exutoire (emplacement actuel).

Monsieur le Maire rend compte des différentes rencontres avec Chambéry Métropole concernant le vaste chantier de mutualisation.

Le travail d'état des lieux concernant le chantier d'accessibilité se poursuit. Les travaux à réaliser ont été identifiés : secrétariat de mairie et bibliothèque mobile au RDC de la mairie (ordinateur portable, paravent, bureau), installation de la cantine au RDC (coin cuisine à faire), mise en place d'une salle de conseil mobile au RDC en cas de présence d'une personne à mobilité réduite, sinon salle du Conseil Municipal au 2^{ème}).

Pas de question du public.

Toutes précisions complémentaires pourront être obtenues auprès des Conseillers Municipaux ou de la Mairie. Le présent extrait est affiché à la porte de la Mairie, en exécution de l'article 56 de la loi du 5 avril 1984. Fait en Mairie le 26 juin 2015.

Le Maire
Dominique POMMAT

